Méthanisation et compensation carbone

14 mars 2011

D'après une étude de l'USDA, la mise en place de **dispositifs de rémunération pour les éleveurs producteurs de biogaz représenterait un gain de compétitivité pour les plus gros éleveurs**, fortement émetteurs de méthane.

Les auteurs simulent leur insertion dans un marché national de compensation carbone*. Pour un prix du carbone de 13$/ t éq CO2 (ce qui est largement supérieur aux prix observés sur les marchés carbone actuels), les éleveurs seraient en mesure de fournir l'équivalent de 22 millions de t éq CO2/ an de crédits carbone, soit 62% des crédits d'émissions de GES liées à la gestion des effluents et 5% des émissions totales agricoles.
A ce prix, **seules les grosses exploitations** (plus de 2500 vaches laitières ou 3 00 porcs) **pourraient tirer un revenu de la vente des crédits**. Par conséquent, l'introduction d'un marché de compensation pourrait **renforcer les économies d'échelle et la concentration des élevages** sur les plus grandes exploitations. Un tel marché serait donc à compléter par des mesures adaptées aux plus petites exploitations : tarifs d'achat de l'électricité produite à long terme, incitations au partage des coûts par des installations collectives, incluant éventuellement d'autres secteurs (déchets alimentaires); avantages fiscaux ou subventions à l'installation de méthaniseurs.

A l'heure actuelle, la rentabilité de installations de biogaz n'est pas toujours assurée. Elle augmente avec la taille des exploitations et dépend des tarifs d'achat de l'électricité produite et des dépenses en électricité de l'exploitation.

* Marché de compensation carbone : un acteur économique qui réduit ses émissions peut vendre des crédits sur le marché de compensation à un autre acteur qui émet des GES est soumis à un plafond d'émissions sur le même marché.

Fabienne Portet, CEP